



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statistiques

Question écrite n° 63539

Texte de la question

M Bernard Lefranc demande à M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique de bien vouloir lui préciser le nombre et la liste des communes qui se sont aujourd'hui regroupées en communautés de communes.

Texte de la réponse

Reponse. - A la date du 25 novembre 1992, neuf communautés de communes sont effectivement créées, elles regroupent 115 communes : Val d'Oust (Morbihan) : cinq communes regroupées, siège à La Chapelle-Caro ; Auxois-Sud (Côte-d'Or) : vingt-cinq communes regroupées, siège à Pouilly-en-Auxois ; Saint-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine) : neuf communes regroupées, siège à Saint-Méen-le-Grand ; Pipriac (Ille-et-Vilaine) : neuf communes regroupées, siège à Pipriac ; Bulgneville (Vosges) : dix-neuf communes regroupées, siège à Bulgneville ; Pied-Rousset (Vaucluse) : trois communes regroupées, siège à Gault ; Sicoval (Haute-Garonne) : trente-trois communes regroupées, siège à La Bege ; Ville-d'Oyse (Aisne) : trois communes regroupées, siège à La Fère ; Douve-et-Divette (Manche) : neuf communes regroupées, siège à Martinvast. Par ailleurs, les préfets ont d'ores et déjà arrêté, en application du troisième alinéa de l'article L 167-1 du code des communes, le périmètre de quelques dizaines d'autres communautés de communes susceptibles d'être constituées dans les semaines à venir. D'après les informations transmises par les préfetures, on peut raisonnablement évaluer à une centaine le nombre de communautés de communes qui vont se constituer d'ici à la fin de l'année pour être opérationnelles à la date du 1er janvier 1993.

Données clés

Auteur : [M. Lefranc Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63539

Rubrique : Groupements de communes

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4968